

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-110

présenté par

Mme Marianne Dubois et M. Door

ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 23, substituer au montant :

« 356 117 »

le montant :

« 389 117 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'une trajectoire triennale impactant les CCI a été décidée par le Gouvernement l'an dernier, l'actuel projet de loi de Finances pour 2016 prévoit une baisse bien plus forte que celle initialement annoncée, d'un montant de 150 millions d'euros, qui a singulièrement pris de cours le réseau des chambres de commerce et d'industrie.

Ainsi, pour la CCI du Loiret, cela se traduit par une nouvelle baisse de sa ressource fiscale de plus de 1 milliard d'euros.

C'est pourquoi, il est proposé de ramener cette baisse de 150 à 135 millions d'euros, afin de ne pas déstabiliser ces acteurs de terrain, indispensables à nos territoires.